

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 janvier 2024
Délibération n°3

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le douze janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard -
HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard -
COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - JEANNE Virginie - MOUGIN Rémi – PRAT Christelle
– GIRAUD Matthieu

Absents : VERNET Laurent (excusé) - ALDEBERT Gérard

Procurations : ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - VIESSANT Céline à MOUGIN Rémi -
MOSSO Véronique à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME
D'ENTRETIEN ET DE PRESERVATION DES SITES D'ESCALADE D'AILEFROIDE**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature porté par le Département des Hautes-Alpes, la commune peut prétendre à un soutien financier pour la réalisation d'un programme d'entretien et de préservation des sites d'escalade d'Ailefroide.

Madame le maire rappelle qu'à ce titre, la commune a sollicité le soutien financier du Département des Hautes-Alpes en 2020, 2021 et 2022 pour la réalisation d'un programme d'entretien et de préservation des sites d'escalade d'Ailefroide.

Dans ce cadre et grâce au soutien financier du département, 18 grandes voies historiques et cinq lignes de rappel d'Ailefroide ont été rééquipées ces trois dernières années, ainsi que six secteurs écoles représentant plus de la moitié des voies d'une longueur.

Au total, les scellements de 317 longueurs ont entièrement été repris, avec relais et lignes de rappel associés, soit 9 000 mètres de voies d'escalade remises à neuf, dont 5000 mètres de voies de plusieurs longueurs et 3000 mètres de voies d'école d'escalade.

La fréquentation des voies rééquipées a ainsi été significativement plus importante durant les étés 2021, 2022 et 2023.

Un dispositif de veille a par ailleurs été mis en place avec le bureau des guides des Ecrins afin de compiler en temps réel tous les signalements et pouvoir enclencher les travaux nécessaires ou proposer toutes les mesures conservatoires.

Au regard de l'intérêt indiscutable de ce programme départemental, madame le maire propose au conseil de le poursuivre en 2024 en vue de réaliser le rééquipement de quatre grandes voies totalisant 31 longueurs, ainsi que 5 secteurs écoles totalisant 66 longueurs, l'ensemble représentant environ 1120 scellements et 100 relais.

Ce programme pourra être ajusté en fonction des conditions identifiées d'autres voies, suite aux évaluations post hivernales.

Madame le maire expose que les projets présentés au titre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature sont susceptibles d'être financés à hauteur de 50 % du montant hors-taxes des travaux.

Madame le maire propose donc au conseil de solliciter une subvention auprès du Département des Hautes-Alpes pour la réalisation de ce programme dont le montant s'élève à 25 000 € Hors Taxes, selon le plan de financement suivant :

Programme d'entretien et de préservation des sites d'escalade – Ailefroide 2024			
DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Programme d'entretien et de préservation de sites d'escalade – Ailefroide 2024	25 000 €	Département des Hautes-Alpes PDESI 50 %	12 500 €
		Autofinancement commune de VALLOUISE- PELVOUX 50%	12 500 €
TOTAL HT	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une voix contre (MOSSO Véronique) et seize voix pour

- **Sollicite** le soutien financier du Département des Hautes-Alpes au titre Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature pour le programme 2024 d'entretien et de préservation des sites d'escalade d'Ailefroide présenté ci-dessus ;
- **Dit** que les dépenses relatives à ces travaux sont inscrites au BP 2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

